



Fiche Signalétique

ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028

FDS Version 1.2

Date de révision: 09/13/2011

Date d'impression: 09/14/2011

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	ACCLAIM® SUPER EC
Numéro de la FDS	102000003028
Code du produit (UVP)	05944430
No. d'Enregistrement	22886
PCP	
Utilisation de Produit	Herbicide

Bayer CropScience Inc
 #200, 160 Quarry Park Blvd, SE
 Calgary, Alberta T2C 3G3
 Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
 (24 heures/jour)

Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

Aperçu des urgences Attention! Provoque des lésions oculaires. Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation.

Etat physique liquide

Odeur aromatique

Aspect jaune clair

Voies d'exposition Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

Effets immédiats

Oeil Provoque des lésions oculaires. Provoque une irritation des yeux. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Peau Provoque une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ingestion Ne pas ingérer.

Inhalation Éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation.



Fiche Signalétique

ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

Chronique ou Retardé à Long Terme	Ce produit ou ses composants peuvent avoir des conséquences à long-terme (chroniques) pour la santé. Ce produit ou les composants peuvent avoir des effets sur l'organe cible.
Effet potentiel sur l'Environnement	Toxique pour les poissons.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de composants dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	7.97
Naphtalène	91-20-3	8.79

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Général	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Oeil	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	72 °C / 162 °F
-----------------------	----------------



Fiche Signalétique
ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'inflammabilité inférieure	donnée non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure	donnée non disponible
Explosivité	donnée non disponible
Moyen d'extinction approprié	Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. Prévenir le contact du produit avec la végétation. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de manipulation	Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source. Equipement de protection individuelle, voir section 8.
Mesures de stockage	Protéger du gel. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Conserver dans le conteneur original.
Mesures de travail / hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les



Fiche Signalétique
ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection générale	Suivre toutes les instructions sur l'étiquette. Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.
Appareil de protection des yeux /du visage	Lunettes de sécurité à protection intégrale ou Écran facial
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Limites d'exposition

Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	OES BCS*	TWA	2.6 mg/m3
Naphtalène	91-20-3	OEL (QUE)	TWA	10 ppm
		OEL (QUE)	VLE	15 ppm
		CAD AB OEL	TWA	10 ppm
		CAD AB OEL	VLE	15 ppm
		CAD BC OEL	TWA	10 ppm
		CAD BC OEL	VLE	15 ppm
		CAD ON OEL	TWA	10 ppm
		CAD ON OEL	VLE	15 ppm
		OES BCS*	TWA	10 ppm
		OEL (QUE)	TWA	10 ppm
		OEL (QUE)	VLE	15 ppm
		CAD SK OEL	8 HR ACL	10 ppm
		CAD SK OEL	15 MIN ACL	15 ppm

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)



Fiche Signalétique

ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	jaune clair
Etat physique	liquide
Odeur	aromatique
pH	6.9 (5 %)
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	donnée non disponible
Densité	1.01 g/cm ³ à 20 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Hydrosolubilité	miscible
Energie minimale d'inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITÉ

Conditions à éviter	du gel
Incompatibilité	Oxydants forts Acides forts Des bases fortes
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO ₂)
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.



Fiche Signalétique
ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 10200003028
FDS Version 1.2

Stabilité Chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des études de toxicité aiguë ont été liées à des formulations similaires contenant un pourcentage similaire de la matière active, le fénoxaprop-P-éthyl. Les informations sur la toxicité non-aiguë sont pour la matière active à qualité technique.

Toxicité aiguë par voie orale rat: DL50: 3,355 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée rat: DL50: > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation rat: CL50: > 6.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.

rat: CL50: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Extrapolé de la CL50 de 4h.

Irritation de la peau lapin: irritation légère

Irritation des yeux lapin: Irritation modérée des yeux.

Toxicité chronique Le Fénoxaprop-p-éthyl a causé des effets hépatiques et/ou surrénaliens dans les études alimentaires à long terme chez les rats, les souris et les chiens.

Evaluation de la cancérogénicité

Le Fénoxaprop-p-éthyl a causé des tumeurs de la glande surrénale à la dose la plus élevée testée chez les souris. Cependant, il n'y a eu aucune évidence de cancérogénicité dans une étude combinée chronique/de cancérogénicité chez les rats traités au fénoxaprop-p-éthyl.

ACGIH

Naphtalène 91-20-3 Group A4

NTP

Naphtalène 91-20-3

IARC

Naphtalène 91-20-3 Evaluation globale : 2B

OSHA

Aucun(e).

Toxicité pour la reproduction REPRODUCTION: Le Fénoxaprop-p-éthyl n'a pas été considéré comme une substance toxique reproductrice primaire au cours des études portant sur deux générations de rats.



Fiche Signalétique

ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

TOXICITE DEVELOPPEMENTALE: Le Fénoxaprop-p-éthyl n'est pas une substance toxique primaire développementale chez les rats et les lapins. Des effets développementaux ont été observés chez les deux espèces, mais ils ont été considérés secondaires pour la toxicité maternelle.

Evaluation neurotoxicité Des études de neurotoxicité pour le fenoxaprop-p-éthyl ne sont pas nécessaires cette fois.

Mutagénicité Le Fénoxaprop-p-éthyl n'a pas été mutagène ou génotoxique dans une batterie d'études de mutagénicité in vitro et in vivo.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directrives générales pour l'élimination Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.

Elimination des récipients Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. Récipients à rincer 3 fois. Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage. Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

49CFR

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.



Fiche Signalétique
ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

RQ (FENOXAPROP-P-ETHYL, NAPHTHALENE)
Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 1,137 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU **3082**
Classe 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin OUI
Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)

IATA

Numéro ONU **3082**
Classe 9
Groupe d'emballage III
Marque dangereux pour l'environnement OUI
Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement 22886
PCP

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Naphtalène 91-20-3

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes

Naphtalène 91-20-3

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Naphtalène 91-20-3 0.1%

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Naphtalène 91-20-3

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Naphtalène 91-20-3 CA, CT, IL, MN, NJ, RI



Fiche Signalétique

ACCLAIM® SUPER EC

Numéro de la FDS: 102000003028
FDS Version 1.2

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Naphtalène 91-20-3

Environnement

CERCLA

Naphtalène 91-20-3 100 lbs

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

Réglementations Internationales

Inventaire Européen des Produits Chimiques Commercialisés (EINECS)

Naphtalène 91-20-3

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1* Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révisé et mise à jour liée au mode de rédaction. Sections de la FDS mises-à-jour :
Section 1 : Identification du produit chimique et de l'entreprise. Section 2 : Identification des dangers. Section
7 : Manipulation et Stockage. Section 16 : Autres données.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 09/13/2011

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée.
L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur
l'étiquette.